Huitième année. — N° 344 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 10 AVRIL 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

Une profession à réhabiliter

Jusqu'à présent notre activité a été surtout absorbée par l'urgente nécessité de pourvoir aux premiers besoins des victimes de la guerre ; mais nous ne saurions non plus oublier qu'il est au moins aussi nécessaire de songer à l'avenir.

Des milliers de femmes, désormais privées de soutien, devront, demain, avoir recours au travail professionnel pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. Il faut à tout prix les mettre en garde contre la ruée terrible et décevante qui, au lendemain de la guerre, précipitera les plus infortunées vers la double impasse du travail à domicile et de l'enseignement. Ce sont donc des voies nouvelles qu'il faut frayer, des idées qu'il faut répandre, des préjugés et des répugnances mal fondées qu'il faut vaincre avant même de créer les organismes nouveaux, les écoles de préparation qui permettront d'aboutir.

Nous voudrions seulement, ici, attirer l'attention sur une de ces professions, aujourd'hui méconnues, mais qui, demain, renouvelées, pourront offrir à un grand nombre de jeunes filles de nouveaux débouchés.

S'il est, en France, une profession qui soit actuellement méprisée, c'est bien celle de domestique. Elle est, il faut en convenir, mal représentée : qui consent à y demeurer, sinon les besogneuses, les campagnardes dures au travail et routinières qui, à la ville, inaptes à peu près à tout, se classent par là même dans la catégorie des « bonnes à tout faire » ? Les autres supportent mal un joug qui leur paraît odieux, une besogne dont elles ne sentent pas l'intérêt et qu'elles n'ont jamais considérée comme une profession qui a sa technique : à la première occasion, elles s'en évadent et cela vaut mieux, sans doute, pour elles et pour la profession.

Mais des domestiques qui aiment leur métier, qui le connaissent, qui possèdent les notions d'économie domestique, d'hygiène, indispensables à la tenue la plus élémentaire d'une maison, qui, surtout, puissent être des « bonnes d'enfants » à qui nous osions, avec quelque sentiment de sécurité, confier nos petits, ne serait ce que pour les soins d'hygiène quotidiens, à plus forte raison pour être les compagnes de leurs promenades ou les surveillantes de leurs jeux, en est il ?

Oui, mais elles ne sont pas de chez nous. Jusqu'à ce jour, nous avons dû aller chercher en Allemagne ou en Suisse les cuisinières soigneuses, propres surtout, les nurses qui, avec une préparation spéciale, quelques notions de puériculture, nous apportent le goût de leurs fonctions et ce minimum d'éducation générale qui vient du milieu social d'où l'on est issu et qui est indispensable à quiconque doit être, à quelque degré, associé à une œuvre d'éducation.

Les Françaises ont méprisé cela. Elles n'imaginent rien entre les fonctions de femme de chambre et celles d'institutrice. Les jeunes filles de la petite bourgeoisie consentent bien à promener tristement les enfants dont elles se disent « l'institutrice » et dont elles sont en réalité les esclaves ; elles acceptent de donner, dans de misérables « institutions » des leçons au rabais ; mais elles croiraient déchoir s'il leur fallait donner un bain, préparer une bouillie, élever, au sens complet du mot, un enfant, c'est-à-dire faire en même temps son éducation physique et son éducation morale.

Il y aurait à faire en ce sens, croyons-nous, une véritable propagande d'idées. Il faudrait démontrer l'importance, l'intérêt d'une fonction telle que celle dont nous parlons, et les connaissances qu'elle réclamerait : notions d'hygiène générale, de puériculture, de pédagogie même, connaissances qui feraient de celle qui les aurait acquises, non plus l'antique et trop souvent pitoyable « bonne d'enfants », non plus l'institutrice, mais une combinaison de la « nurse » et de la « jardinière » du Jardin d'Enfants, une véritable suppléante de la mère de famille. Ce rôle serait il si méprisable ?

Quant aux avantages matériels que représenterait cette nouvelle profession, ils seraient vite démontrés. Elle serait, dans bien des cas, d'un meilleur rendement que l'enseignement, en raison même du besoin social si profondément ressenti auquel elle correspond actuellement.

D'ailleurs, qu'on tente l'expérience. Nous sommes certaine que les premières jeunes filles qui consentiraient à ouvrir la voie seraient suivies comme l'ont été nos premières infirmières professionnelles, il y a quelques années, devant le succès qu'elles rencontreraient.

Mais l'heure presse. Au lendemain de la guerre, les mêmes besoins se feront sentir : si des Françaises ne s'offrent, nous retournerons chercher à l'Etranger les services qui nous font défaut. La voie ne sera plus libre. Nos compatriotes remonteront difficilement, même si elles l'essayent alors, le courant des habitudes sociales. L'occasion sera manquée.

N'y aurait il pas une organisatrice que cette idée intéresserait et qui, en cet instant si favorable, voudrait en tenter la réalisation ?

Marguerite Gemähling.

Les soldats sur le front pourront se marier par procuration

Le Sénat a voté, le 18 mars, et la Chambre, le 1er avril, le projet de loi du ministre de la Justice, M. Briand, autorisant les militaires et les marins sous les drapeaux à se marier par procuration.

M. Edouard Herriot, sénateur, maire de Lyon, avait le premier lancé, dans *Le Journal*, l'idée de cette réforme et l'avait fait demander au Gouvernement par un vœu du Conseil municipal de Lyon.

Elle a été soutenue au Sénat par MM. Cordelet, président de la Commission, et Catalogne, rapporteur ; et à la Chambre, par M. Adrien Veber, rapporteur.

Dans un discours très beau et très soucieux de l'efficacité de la loi, M. Veber a manifesté son désir et celui de la Commission des réformes civiles qu'aucune incertitude ne soit laissée, aucune nonchalance permise aux fonctionnaires chargés de la réalisation des mariages voulus par les soldats.

Une circulaire du ministre de la Justice dira très prochainement toutes les conditions auxquelles ces mariages seront soumis. Nous en reparlerons alors. Dès maintenant, et selon les explications de M. Adrien Veber, disons que l'autorisation à ces mariages pourra être donnée ou refusée par les chefs militaires et qu'ils la donneront en cas de causes graves. Parmi les causes graves devront figurer :

1° Les fiançailles avant la guerre ;

2° Une cohabitation reconnue ayant existé ;

3° L'allocation accordée aux femmes vivant maritalement avant la guerre et auxquelles les Commissions cantonales auront reconnu le droit à l'allocation.

L'Extension de la Main-d'Œuvre féminine
EN ANGLETERRE

Nous avons donné déjà quelques renseignements concernant la lutte entreprise en Angleterre contre le chômage féminin pendant la guerre. Mais voici que s'annonce un mouvement qui donnerait aux femmes une part normale singulièrement élargie dans la production nationale.

Depuis le début de la guerre, l'Angleterre a un besoin pressant de bras pour son industrie. En temps normal, l'Angleterre pouvait facilement, grâce à sa puissante marine marchande, faire venir de partout ce qui était nécessaire pour suppléer à ce qui lui manque ; mais sa marine marchande a, aujourd'hui, une autre tâche à remplir : elle doit approvisionner l'armée et la population civile ; elle doit transporter les troupes venant des colonies ; elle doit aller chercher les matières premières que l'Angleterre trouvait auparavant en France et en pays ennemis.

Non seulement la marine marchande a cette tâche formidable à accomplir, mais toutes les usines anglaises doivent se décupler pour fournir aux armées les munitions, les fusils, les canons, en quantité dépassant toutes les prévisions. Et c'est à ce moment précis que les bras masculins font défaut.

Alors, le Gouvernement a lancé un appel à tous les syndicats féminins, ce qui lui a permis de placer 18.000 femmes dans les usines à munitions. Mais ceci ne suffit plus, car d'autres usines, produisant pour les civils, doivent maintenant se remettre à l'œuvre ; c'est pourquoi un nouvel appel vient d'être fait.

Le Gouvernement a décidé que les femmes travaillant pour l'Etat seraient assimilées à des militaires, c'est-à-dire qu'elles seraient enregistrées et qu'elles recevraient comme salaire de 4 à 5 shillings par jour. D'autres seraient placées dans des usines non militarisées, dans des bureaux, comme chefs ; elles rempliraient les fonctions de commis voyageurs, et ici le salaire ne serait pas fixé par l'Etat.

Un questionnaire est adressé à chaque femme, lui demandant si elle a déjà travaillé, dans quel métier, et pour quel salaire. Les femmes qui n'ont pas encore travaillé, doivent mentionner leurs aptitudes, leurs capacités, combien d'heures de travail elles pourraient donner.

Suivons avec intérêt ce mouvement du travail féminin anglais ; voyons quels en seront les résultats : il y aurait là, peut être, des leçons pour nous et un exemple à suivre.

Cette terrible guerre doit faire avancer la cause du bon féminisme, qui veut obtenir pour la femme salaire égal pour travail égal.

Mathilde Weyer.

Œuvre des Ateliers d'apprentissage de "La Française"

Ouverture du premier Atelier

Les mois ont passé depuis que nous avons fait ici un appel à nos lecteurs en faveur d'une initiative de *La Française* au profit du travail féminin. Il s'agissait, on se le rappelle, de créer des ateliers d'apprentissage pour divers métiers lucratifs dans lesquels, après la guerre, quand la vie reprendra son cours, bien des ouvriers manqueront.

Un premier concours nous fut offert par l'Imprimerie Tournon pour la création d'un atelier de femmes et jeunes filles typographes. M. Tournon consentait à nous prêter un local et la plus grande partie du matériel nécessaire. Mais nous voulions pouvoir indemniser immédiatement les premières apprenties et l'ouvrière qui les formerait. Et pour cela, nous devions réunir les fonds nécessaires au complément du matériel.

Nous possédions une somme de 106 fr. 75 dans notre caisse de chômage. Il nous est venu 136 fr. de souscriptions. Nous avons demandé l'aide du Comité du Secours National qui, sans rien promettre d'ailleurs, a posé pour première condition que l'atelier fonctionne d'abord. Nous en étions là, n'osant ni nous risquer sur d'aussi faibles bases, ni faire aux souscriptions, en raison des circonstances, un appel trop pressant.

Un concours généreux nous vient aujourd'hui qui nous assure pour notre premier atelier l'existence pendant deux mois.

Donc nous ouvrirons le lundi 19 avril, à l'Imprimerie Tournon, 257, rue Saint-Honoré, un atelier d'apprentissage pour la typographie.

Nous recevrons d'abord 9 apprenties et une ouvrière maîtresse. Le travail durera chaque jour 3 heures, de 2 à 5 heures de l'après-midi. Chaque apprentie touchera, à titre d'indemnité de déplacement, 0,50 c. par jour.

Nous recevrons de préférence comme apprenties des chômeuses de l'enseignement libre.

Notre but, ainsi, est : 1° de former des typographes d'élite, comme peuvent seulement le devenir des personnes possédant une instruction développée ; 2° d'orienter vers une voie plus pratique les trop nombreuses postulantes aux postes de plus en plus limités de l'enseignement libre.

Les qualités indispensables à la profession de typographe sont :

Une bonne vue ;
Des mains adroites ;
De l'attention ;
De la patience.

On peut nous adresser des postulantes les lundi, mercredi et vendredi de 3 heures à 6 heures, aux bureaux de *La Française*, 17, rue de l'Annonciation.

Nous nous proposons de faire de cet atelier non point seulement une fondation de guerre, mais une œuvre stable et qui, pour durer, parvienne, sinon à réaliser des bénéfices, du moins à vivre de ses propres ressources, tout en indemnisant ses apprenties à un taux normal, c'est-à-dire un peu plus élevé au début que celui fixé maintenant et croissant à mesure des progrès de l'apprentie et des services qu'elle rendra ; qui puisse de plus employer couramment des apprenties comme ouvrières au tarif syndical dès que leur apprentissage sera fini et en attendant qu'elles trouvent à se caser ailleurs.

C'est dire que le plus tôt possible l'atelier sera mis en mesure d'exécuter les commandes qui pourraient lui être adressées par les amis de *La Française*.

En attendant et par suite d'une entente avec l'Imprimerie Tournon, les commandes qui nous seraient données dès maintenant seront exécutées par l'Imprimerie Tournon aux prix normaux, et une part du bénéfice sera versée dans la caisse de l'atelier.

Notre collaboratrice Mlle Alice Berthet veut bien accepter provisoirement les fonctions de trésorière et la surveillance morale de l'atelier.

Organisation d'une œuvre centrale pour un ensemble d'ateliers

Cette création n'est qu'un premier pas. D'autres ateliers pour des professions différentes sont en projet. Et même une école existante, mais que la guerre a fait fermer, vient se joindre à nous, prête à se rouvrir avec notre aide dès que les commandes de ses clients lui reviendront, car elle fonctionnait en faisant ses frais.

Il nous faut donc envisager une organisation qui fasse des « ateliers d'apprentissage de *La Française* » une œuvre autonome, en mesure, par son administration et ses ressources, de se développer largement.

Nous nous proposons de tenir prochainement une réunion où seront convoquées les personnes pouvant s'intéresser utilement à cette œuvre. Nous serons reconnaissantes à nos lectrices et à nos lecteurs qui voudront bien nous signaler leur désir d'être convoqués.

Les Femmes Alsaciennes et Lorraines
D'APRÈS L'ABBÉ WETTERLÉ

La semaine de vacances nous a empêchées de donner plus tôt le compte rendu de la conférence faite par l'abbé Wetterlé, le 27 mars, dans la galerie de la « Vie Féminine » sur les femmes Alsaciennes et Lorraines.

L'ex député au Reichstag — qui avait été la semaine même reçu à la Société des gens de lettres, — rendit cet hommage aux féministes « qu'ils ont raison d'apprécier les qualités des femmes et de vouloir leur accorder une place plus large et des droits égaux à ceux des hommes car, dit l'abbé Wetterlé, « tout homme, sincère avouera qu'il doit ce qu'il y a de meilleur en lui à sa mère. »

En tous pays les femmes sont les gardiennes des traditions nationales : « pour trouver l'âme d'un peuple il faut la chercher derrière les portes closes de la famille ».

En Alsace-Lorraine depuis 44 ans les femmes entretiennent le feu sacré du patriotisme. Elles gardent leurs foyers inviolés, elles ne vont au théâtre que lorsque la pièce est française, ne paraissent que dans les bals où elles sont certaines de ne rencontrer que des indigènes et apportent partout la langue, la mode l'extérieur français. Leurs mœurs sont absolument opposées à celles de l'Allemande. C'est chez la femme d'Alsace et Lorraine qu'il faut chercher les qualités ménagères, l'abord simple et modeste qui sont souvent à tort attribués à la gretchen. L'Alsacienne Lorraine sait ménager les ressources, elle garde longtemps ses domestiques qui font partie de la famille. Un des traits nationaux est celui-ci : en Alsace-Lorraine on travaille durement pour arriver à la fortune, mais on n'oublie pas ses origines : pas de barrières entre patrons et serviteurs, l'esprit et les habitudes sont foncièrement démocratiques.

Leurs mentalités sont si différentes qu'on peut encore, du moins dans la classe aisée, compter les mariages entre Allemands et indigènes. Bien qu'en Alsace-Lorraine le placement des filles soit difficile, beaucoup préfèrent renoncer aux joies de la maternité plutôt que de s'unir à la race d'oiseaux de proie ; nombreuses sont les Alsaciennes qui se marient en France, pays de beauté et de dévouement, et qui partent en disant : « Nous reviendrons »...

..... Combien de maris, commerçants, hommes politiques, fonctionnaires, en contact journalier avec les Allemands, doivent à leur compagne d'avoir pu garder intacts leurs traits nationaux, d'être restés intransigeants devant l'outrecuidance allemande ! C'est la mère qui s'oppose pour ses enfants à la camaraderie allemande et quand par hasard des relations s'établissent entre enfants d'immigrés et d'indigènes, ce sont les indigènes qui communiquent leur esprit et les petits Allemands qui deviennent anti-germains.

L'abbé Wetterlé cite le cas de son petit commissionnaire, fils d'un Allemand et d'une Alsacienne, qui dans un combat entre enfants allemands et enfants indigènes arborait la cocarde des Alsaciens de vieille souche. Et celui de ce gamin d'un village des Hautes Vosges, qui interrogé en allemand et ne connaissant que le français, déclare qu'il est le fils du propre gendarme du pays.

Puis il ramène notre pensée vers le martyre des mères à l'heure présente ; dans presque toutes les familles il y a ceux qui ont pu opter pour la patrie française et les autres qui doivent servir sous le pavillon de l'Allemagne. Eh bien, même celles dont les fils sont dans les rangs allemands, désirent la victoire de la France...

Quand nos soldats rentreront dans la terre d'Alsace qu'ils baisent respectueusement les mains de celles qui surent garder la tradition et l'amour de la France durant 44 ans de servitude...

Cette réunion, à laquelle avait tenu à assister Mme Raimond Poincaré, s'est terminée sur de très beaux chants d'Alsace interprétés magistralement par Mlle Porska.

Marthe Pattez.

NOUS OUVRIRONS DANS LE PROCHAIN NUMÉRO, SOUS LE TITRE « LES ERREURS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET PRIVÉE », UNE RUBRIQUE DESTINÉE A COMBATTRE LES ABUS, PETITS ET GRANDS, QUI RESTREIGNENT DE SI FACHEUSE MANIÈRE LES RÉSULTATS DES EFFORTS DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE.

Pour les Indésirés

Nous relevons au *Journal officiel* la note suivante :

Réponse de **M. le Ministre de l'Intérieur** *à la question n° 1769, posée, le 25 mars 1915, par* **M. Brenier**, *député.*

M. Brenier, député, demande à **M. le Ministre de l'Intérieur** s'il ne lui paraît pas nécessaire de consulter les organisations féminines sur les mesures à prendre au sujet des « petits indésirés » et attirant son attention sur l'urgence que présente une décision ferme.

Réponse

Le Ministre de l'Intérieur a pris tout un ensemble de mesures administratives destinées à apporter, dans des conditions de secret absolu, une aide efficace aux victimes des violences allemandes avant, pendant et après leurs couches, en même temps qu'elles leur donneront les facilités les plus grandes pour abandonner à l'Assistance publique les enfants à naître quand elles ne voudront pas les élever. Toutes ces mesures, qui ont reçu l'agrément de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre, ont fait l'objet d'instructions envoyées aux préfets des départements intéressés, par circulaire du 24 mars dernier.

Je ne sais si M. Brenier trouvera que M. le Ministre répond à sa question d'une manière satisfaisante. Les féministes, en tout cas, doivent savoir gré à M. Brenier de l'avoir posée, et montré ainsi qu'un parlementaire peut juger l'avis des femmes utile dans une circonstance où il s'agit exclusivement de femmes et d'enfants.

Le Ministre lui répond très clairement, quoique sans le dire :

— Nous, les hommes du gouvernement, n'avons pas besoin des femmes pour savoir toujours ce que nous avons à faire, et nous l'avons fait parfaitement bien, cette fois comme toujours.

Quelles sont ces mesures, dont on nous parle mystérieusement depuis bientôt deux mois ?

Les journaux nous ont apporté là-dessus, cette semaine, un éclaircissement :

« Le Ministre de l'Intérieur, nous ont-ils dit, a demandé à la Commission du budget de bien vouloir lui permettre de considérer que les enfants qui seront remis à l'Assistance publique par les femmes victimes des violences de l'ennemi, soient considérés comme ayant un domicile de « secours d'Etat ».

« De cette façon, ces femmes et leurs enfants pourront bénéficier, sans avoir à les solliciter dans leurs communes, des avantages des lois de 1893 sur l'assistance médicale gratuite, de 1904 sur les enfants assistés, et de 1913 sur les femmes en couches.

« La Commission du budget a déclaré qu'elle accepterait l'inscription des crédits nécessaires dans les chapitres budgétaires affectés aux dépenses d'exécution de ces différentes lois. »

Et voilà ! Toutes les mesures prises consistent donc, non pas à donner des secours spéciaux à des femmes si cruellement victimes de la guerre, mais à leur permettre de demander les secours que la loi accorde à n'importe quelle femme dans le besoin, au préfet de leur département, au lieu d'avoir à les implorer du maire de leur commune.

Qu'une malheureuse puisse solliciter M. le Préfet au lieu de M. le Maire, c'est évidemment pour elle un grand honneur, qui doit la consoler de bien des choses ! L'esprit de cette sorte d'assistance est uniquement, nous le voyons, de considérer comme une honte le malheur des mères et de les aider à le cacher... très relativement.

Lorsqu'on a vu d'un peu près comment sont traitées, trop souvent, par la « forme » administrative et le personnel servant de ce culte, les mères ordinairement secourues, on peut se faire une idée du réconfort et de la douceur qui attendent les victimes des Allemands. Et l'on peut craindre, de plus, que les fameux secours leur soient non moins âprement disputés à la Préfecture, qu'ils le sont aux autres à la Mairie, plus peut-être, car le secret de circonstance ne laissera point de part aux interventions des personnes ou des œuvres qui parviennent parfois à vaincre les rigueurs administratives.

Des femmes inspirées par une sollicitude spontanée envers les femmes et les enfants, habituées à s'occuper d'eux de tout près, auraient trouvé mieux et plus que ce qu'a imaginé l'Infaillibilité Gouvernementale.

Et d'abord est-il admissible qu'il ne soit offert aux victimes souhaitant élever leurs enfants, rien de plus qu'aux mères abandonnées, devenues mères volontairement ? N'auront-elles en tout et pour tout que le berceau, la layette et la mensualité qui décroît de 20 à 10 francs pendant trois ans, assurés par le service des Enfants Secourus dans le département de la Seine et moindre dans les autres départements ?

Les traiter ainsi, c'est les pousser tout simplement à abandonner leur petit. Leurs enfants, on l'a dit ici et il faut le répéter, devraient recevoir de l'Etat la même assistance que les orphelins de soldats tués à la guerre.

Des femmes mises en rapport avec les malheureuses mères auraient su de bien d'autres façons adoucir leur peine.

Mais le Gouvernement partage sans doute la théorie du silence préconisée en ceci, une fois de plus, par les personnes sensibles ou délicates qui n'aiment point les histoires tristes ou qui redoutent d'offenser la pudeur des malheureuses en s'intéressant à eux : Chut... n'en parlons plus : laissons-les se débrouiller. Elles sauront mieux que nous ce qu'il leur faut... Et surtout nous ne nous fatiguerons point.

La Française a évidemment manqué de cette sensibilité et de cette délicatesse. Elle s'en applaudit de jour en jour davantage, car les approbations les plus touchantes lui viennent sans cesse de toutes parts. Nous en remplirions des colonnes. J'en veux citer quelques lignes qui donneront à tous ceux qui nous ont soutenus le sentiment que notre action à tous n'est point inutile. Une institutrice, Mlle Hépoint, écrit :

« Vos articles ont fait beaucoup de bien autour de moi dans un département où se trouvent tant de pauvres femmes réfugiées. »

Et une autre, Mlle D. :

« Si je me sentais plus jeune (et encore) j'élèverais volontiers un de ces petits êtres dont il serait intéressant de suivre le développement et que je voudrais voir grandir dans des sentiments de bonté, de justice internationale, d'humanité en un mot. »

Une jeune mère, dans une lettre bien jolie de modestie, d'émotion et de fin bon sens émet une proposition qui correspond au souhait de Mlle D... et qu'il faut faire connaître :

« Je crois, que, pour rester dans la vie, il faut souvent admettre la séparation de la mère et de son enfant.

Je viens vous confier ici une idée, chimère peut-être d'un cœur trop maternel. Croyez-vous que parmi celles qui n'ont plus personne à aimer, il ne s'en trouverait pas qui iraient vers ceux qui n'ont personne pour les aimer ?

La belle tâche, si vous pouviez aller des mères douloureuses aux veuves désemparées et apaiser sinon guérir les deux angoisses !

Il me semble que pour transformer ces demi-français en vrais fils de France, il faudrait des femmes à l'esprit libéré des préjugés asservissants. Parmi celles que votre journal de progrès touche, n'y en aurait-il point ? »

Nous ne savons s'il nous sera donné de pouvoir davantage assister les mères, mais nous croyons dès maintenant les avoir servies mieux que si nous n'en n'avions point parlé.

Et afin de continuer à servir toutes les mères et tous les enfants, nous reprendrons dans le prochain numéro, le combat commencé contre les préjugés dont le présent malheur a montré toute la cruelle vivacité.

Jane Misme.

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Lemoine (Marie), en religion mère **Saint Prosper**, supérieure des sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve de l'hôpital mixte de Soissons : a donné le plus bel exemple de courage et d'abnégation, en maintenant sa communauté à l'hôpital de Soissons pendant l'occupation allemande de septembre 1914 et les bombardements successifs de la ville et de l'établissement qui l'ont suivie. Son dévouement et celui de son personnel ont permis de soigner des milliers de blessés et de malades dans des conditions exceptionnellement favorables sous le feu de l'ennemi.

(Ordre du 5 mars 1915.)

Mlle Burnel (Marie), infirmière-major, hôpital auxiliaire n° 66 de Gondrecourt : a organisé l'hôpital de Gondrecourt et donné des soins à de nombreux blessés. Malgré une fracture de jambe, est restée à la tête de sa formation. Depuis la transformation de l'hôpital en service de typhiques n'a cessé pendant cinq mois de donner des preuves de zèle et de dévouement, passant ses jours et ses nuits au chevet des malades.

(Ordre du 14 mars 1915.)

Mme Colas, domiciliée à Verneuil : a donné un bel exemple de courage et de dévouement, en continuant à habiter sa maison dans une région constamment bombardée et en y soignant, avec une infassable activité, de nombreux blessés.

A L'ORDRE CIVIL

Le Gouvernement porte à la connaissance du pays la belle conduite de :

M. et Mme Bougreau, instituteur et institutrice publics, à Sablonnières (Seine-et-Marne) : ont, au péril de leur vie, aidé quatre cavaliers français d'arrière-garde, surpris par l'arrivée de l'ennemi, à se cacher dans leur propre maison, puis à s'enfuir pour rejoindre leur régiment. Contraint de rester debout pendant un combat au milieu des Allemands couchés, M. Bougreau fut blessé et gardé comme otage jusqu'au départ des ennemis.

Mme Meunier, née Godde, propriétaire de la ferme de Lessart à Versigny (Oise) : n'a pas hésité à traverser les lignes allemandes pour ravitailler l'hospice de Nanteuil-le-Haudouin et a recueillir après le combat, sur le champ de bataille, de nombreux blessés qu'elle a soignés et transportés dans les ambulances les plus proches. A fait preuve à différentes reprises d'un réel courage et d'un dévouement exemplaire.

Mlle Humbert, institutrice, infirmière à l'Union des femmes de France (Croix-Rouge française), attachée à l'hôpital auxiliaire n° 108 à Commercy (Meuse) : s'est distinguée par les soins continus qu'elle a donnés aux blessés militaires avec un dévouement absolu. Elle a contracté, dans son service d'infirmière, une blessure qui a entraîné l'amputation du médius de la main droite.

Mlle Butaud, aide à Etain (Meuse) : est restée à son poste jusqu'au dernier moment, malgré un réel danger, pour assurer le service électrique et informer des événements les autorités militaires et le sous-préfet de Verdun. Elle ne s'est repliée que sur l'ordre de ce dernier, après que le bombardement de la ville était commencé.

Mlle Deletête, receveuse à Houplines (Nord) : déclinant l'autorisation d'évacuer qui lui était donnée, est restée à son poste, malgré le danger. Le 10 octobre, les Allemands pénétrent dans son bureau, brisent les appareils et la menacent de mort. Mlle Deletête, qui a mis ses valeurs et sa comptabilité en sûreté, fait preuve du plus grand sang-froid. A partir du 17, elle supporte le bombardement. Le bureau ayant été fortement endommagé par le feu de l'ennemi, elle se réfugie à l'hospice civil, où quatre personnes sont tuées à ses côtés. Elle reprend le service le 23 octobre et, depuis, le fait assurer sous des bombardements fréquents qui font de nombreuses victimes.

Mlles Royer, Laurent, Guichard, Raby, dames employées à Rambervillers (Vosges) : soutenues par l'exemple de leur chef, M. Vartier, ces quatre dames n'ont cessé d'assurer un service restreint et d'organiser, avec les sous-agents de la résidence les distributions locales de correspondance pendant les intervalles de bombardement. De ce fait, le bureau de Rambervillers n'a été évacué que pendant moins d'une journée, alors que pendant deux semaines la ville a subi le feu des batteries lourdes qui y firent de nombreuses victimes.

Mme Malavoi, receveuse au Ban-de-Laveline (Vosges) : rentrée à son bureau le 6 octobre, dans un village situé dans une zone battue par de l'artillerie lourde allemande, dissimulée à grande distance dans la montagne et difficilement repérable, Mme Malavoi n'ayant trouvé personne dès les premiers jours de sa rentrée qui ait voulu faire le service du courrier entre son bureau et Saint-Dié, l'a assuré elle-même à bicyclette, fermant le local en son absence. Elle a dû, un jour, au cours de ces voyages, se coucher dans un des fossés de la route battue par l'artillerie ennemie et y demeurer plusieurs heures, pendant qu'autour d'elle éclataient les obus.

Mlle Marie, aide à Chambley (Meurthe-et-Moselle).

Dans cette localité bombardée dès les premiers jours d'août par l'ennemi établi à deux kilomètres, M. et Mlle Marie sont restés à leur poste jusqu'au dernier moment, continuant à assurer les communications électriques. M. Marie est rentré trois ou quatre jours après, rapportant un volumineux courrier qu'il a fait distribuer.

Mme Lamirel, receveuse à Pexonne (Meurthe-et-Moselle) : lors de la première invasion, est restée à son poste après avoir enlevé tout ce qui pouvait extérieurement désigner le bureau et a continué le service. Lors de la deuxième invasion, est partie sous les obus avec ses deux enfants et a fait 15 kilomètres à pied : a montré du courage et du sang-froid.

Mme Brunet (Lucie), infirmière-major générale de l'Union des Femmes de France : a donné un bel exemple de dévouement et de qualités professionnelles ; grâce à son énergie, a su donner dans la place de Verdun une impulsion digne d'éloges aux équipes de l'Union des Femmes de France, dont elle est la véritable déléguée.

A L'ORDRE DE LA RÉGION

Le général commandant la 18e région vient de porter à la connaissance des troupes la mort de **Mlle Marie Bourdet**, en religion **sœur Saint-Georges**, infirmière à l'hôpital temporaire n° 35, à Bordeaux, et celle de **Mlle Hélène Perrier**, en religion **sœur Sainte Thérèse**, infirmière-major à l'hôpital temporaire Fénelon, à La Rochelle, décédée à la suite de maladies contractées dans l'exercice de leurs fonctions.

L'ordre du jour dit qu'elles n'ont cessé de donner le plus bel exemple de dévouement et de sollicitude jusqu'au dernier moment et ne songèrent qu'aux blessés confiés à leurs soins. (*Journal.*)

CROIX ET MÉDAILLES

Une médaille d'honneur en or des épidémies a été décernée, par décision du Ministre de la Guerre, à **sœur Colette**, infirmière à l'hôpital auxiliaire n° 250, à Juvisy.

Les deux religieuses, **Mme Marie Bourdet** et **Mme Hélène Perrier**, citées et dessus à l'ordre de la 18e région.

Mlle Elisabeth de Castellane, de la famille de Castellane, de Sillans (Var), qui, depuis le début de la guerre, s'est consacrée avec une admirable abnégation à l'Œuvre du secours aux blessés militaires à Draguignan, Aix et Marseille, est morte victime du mal terrible qu'elle avait contracté comme infirmière de la Croix-Rouge.

Les Gagne-Pain de la Femme

Surnuméraire des contributions diverses en Algérie. — Date probable : 3e trimestre 1915. Age : 18 à 22 ans. — Traitement de début 125 francs par mois. — Accès aux emplois supérieurs de 1.900 à 12.000 francs. — Aucun diplôme n'est exigé.

Commis des Trésoreries générales et des Recettes des Finances. — Date probable : fin 1915. — Age : 19 à 32 ans. — Traitement : 1.500 à 4.000 francs. — Accès aux emplois supérieurs. — Aucun diplôme n'est exigé.

Dame employée des Postes. — Date prévue : août ou septembre 1915. Age : 18 à 25 ans. Traitement : 1.100 à 2.200 fr. Avantages divers. Aucun diplôme n'est exigé.

Dame dactylographe à la Préfecture de la Seine. — Date probable : mai 1915. Age : moins de 30 ans. Traitement 1.800 à 3.000 francs. Avantages divers. Aucun diplôme n'est exigé.

ÉCHOS

D'après un de nos confrères, depuis la violation du Luxembourg par les Allemands, la grande-duchesse a refusé de sortir de son palais pour éviter de rencontrer des officiers ou des soldats allemands dans les rues de sa capitale.

A plusieurs reprises, le kaiser lui a rendu visite, et la grande-duchesse l'a reçu courtoisement, mais froidement.

« Le jour de l'anniversaire du kaiser, écrit une dame de la cour, une superbe automobile s'arrêta devant le palais et un officier, le général C.... vint expliquer à la grande-duchesse qu'il était envoyé par l'empereur pour lui demander de venir le voir en raison de son anniversaire. La grande-duchesse refusa net.

« L'officier, surpris et inquiet, demanda alors un message circonstancié ; la duchesse répondit qu'elle préférait rester avec son peuple et dans son palais-prison. »

***

Guillaume II vient de commencer à donner la Croix-de-Fer aux femmes. Jusqu'ici, il a donné la croix à 38 gardes-malades qui se sont signalées dans le service du front.

***

L'Académie des Sciences Morales et Politiques décernera, en 1918, un grand prix de 4.000 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : « L'Influence de la mode sur la production industrielle. » Les manuscrits seront reçus jusqu'au 31 décembre 1917.

***

Tous les chapeaux de femme de forme militaire ont été saisis à Bruxelles par les autorités allemandes. Interdit le tricorne, interdit le bonnet de police, et peut-être aussi le bonnet de coton, dont la pointe paraît inquiétante.

***

La Société de la Croix-Rouge a offert un bijou à Mme Poincaré, et aux souveraines d'Angleterre, de Russie, de Belgique, du Japon et du Monténégro. Ce bijou a la forme d'un bouclier portant la Croix-Rouge en son centre, et tout autour les armes des nations alliées ; le bouclier s'appuie sur un glaive, celui des défenseurs du Droit.

***

Un groupe de femmes françaises a envoyé à la presse un appel éloquent en faveur de la Serbie. Après avoir rappelé la grandeur des services rendus par les victoires serbes à la cause des alliés, au droit des nations et à la liberté des peuples, et demandé que l'admirable exemple de « cette armée de paysans, luttant en sandales et en haillons contre les forces de tout un empire, soit proposé désormais à nos enfants », elles s'adressent à l'inépuisable générosité française pour secourir la misère du peuple serbe. Plus cette générosité se traduira en de faibles mais innombrables oboles, mieux les Serbes et leur noble roi Pierre qui, sorti de Saint-Cyr, combattit en 1870 dans nos rangs, et traversa la Loire sous les balles allemandes, comprendront que tout le peuple de France les aime, les admire et les remercie. » Près de trente mille francs on déjà été recueillis.

L'ŒUVRE DE SECOURS PUBLIQUE ET PRIVÉE
A PARIS ET EN PROVINCE

Une ambulance japonaise à Paris

Partis du Pays du Soleil, des frères et des sœurs dévoués sont venus, traversant longuement les mers, dans le seul but de soulager les souffrances de nos soldats français. La gratitude, le désir de comparer les méthodes et les organisations hospitalières et aussi, avouons-le, la simple curiosité, nous ont conduites à visiter l'ambulance japonaise installée à l'hôtel Astoria. Si vaste et bien situé que soit cet hôtel parisien, dont les fenêtres ouvrent sur l'Arc de Triomphe et sur la magnifique perspective environnante, nous avons eu l'impression, en causant avec les aimables Japonais des deux sexes qui nous ont accueillies, que ce fut pour eux une déception de devoir s'y installer. Ils comptaient aller sur le front, et avaient fait de grands préparatifs dans ce but. Et quand on a vu une installation japonaise, on sait ce que comporte de prévoyance, de travail et de minutie, ce mot de préparatifs.

Quand les Japonais *préparent* quelque chose, la part du hasard est réduite au minimum ; ni oubli, ni négligence, ni erreur ne semblent rester possibles. Ainsi, les membres de la mission parisienne ont apporté avec eux quatre cent cinquante caisses de produits pharmaceutiques : l'emballage était à tel point soigné, que pas un flacon ne fut brisé.

C'est par les salles où sont rangés ces flacons avec un ordre méticuleux, que nous commençons la visite de l'ambulance. Les étiquettes en japonais, portant parfois un dessin, ou des marques de fabrique bien typiques, retiennent un instant notre attention. La couleur de ces étiquettes indique rigoureusement (plus rigoureusement qu'en France, paraît-il) le degré de toxicité des produits contenus dans les flacons. C'est le vert, non le rouge, qui est caractéristique des substances les plus vénéneuses : le noir indique que le remède est d'usage courant.

En plus de ces caisses de pharmacie il y avait encore dans les bagages d'énormes provisions de coton hydrophile, formant comme d'épaisses murailles, des autoclaves à système un peu particulier, des tables d'opérations, etc., etc.

L'aménagement des chambres de l'hôtel en salles d'opérations, ou en laboratoires, ne semble pas avoir été très difficile. En tout cas il est parfait.

En plus des services ordinaires de chirurgie et de l'installation radiographique, qui lors de notre visite n'était pas encore complètement terminée, il y a un cabinet noir pour le développement des clichés et un laboratoire de bactériologie où peuvent se faire toutes les analyses, comme à l'Institut Pasteur.

Une autre particularité nous a frappées, c'est l'emploi de dessins anatomiques tout préparés, au moyen desquels le chirurgien peut indiquer exactement le siège de la blessure ou de la maladie, sans perdre un temps précieux à de longues descriptions.

Le personnel comprend trois médecins japonais et vingt-deux infirmières japonaises. A ces dernières se sont jointes quelques volontaires très dévouées, parmi lesquelles nous avons eu le plaisir de voir une baronne française et une pairesse d'Angleterre.

Les infirmières sont en blanc comme en Occident ; la coiffe seule diffère sensiblement de celle de la Croix-Rouge française et rappelle plutôt certains bonnets normands. Elle encadre bien le visage et jette une note pittoresque dans l'établissement.

Ces femmes charmantes, toutes jeunes et gracieuses, paraissent fort entendues à leur métier et très consciencieuses. Elles parlent un peu de français et d'anglais, et se prêtent volontiers à nos caprices, qui consistent à les faire signer en japonais sur nos calepins. Nous aurions mille questions à leur poser, mais l'heure s'avance et nous n'avons pas encore vu les salles de malades !

Ceux-ci pourront être au nombre de 250 environ. Ils sont vêtus, eux aussi, d'un uniforme très pratique, très japonais d'aspect, qui consiste principalement en une tunique blanche, d'étoffe chaude, légère et satinée, qui croise sur la poitrine.

Les noms des malades sont inscrits à la porte de chaque salle, ce qui doit faciliter beaucoup les recherches.

A part l'exactitude, la minutie apportées aux plus petites choses et dont j'ai déjà parlé, la note dominante de l'ensemble est *le bonheur*. Peut être est-ce justement parce que tout est réglé méthodiquement : chacun semble sûr de son ouvrage et l'accomplit avec confiance et sérénité.

Il en résulte une atmosphère d'activité joyeuse et tranquille, très bienfaisante pour les malades, et qui laisse au visiteur un agréable souvenir.

Alice Berthet

BUREAU INTERNATIONAL FÉMINISTE
Recherche des Civils restés en pays envahi et des Réfugiés

Nous rappelons à nos lecteurs cette œuvre excellente fondée à Lausanne, 6, place St François, par un groupe de femmes dévouées, et qui a pris une importance sans cesse grandissante.

L'idée qui a présidé à la fondation de cette œuvre est de faire coopérer à la recherche des réfugiés disséminés à l'infini en France, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, les diverses associations féminines qui existent dans ces pays et dont plusieurs, telles les Sociétés des Amies de la jeune fille sont reconnues par les gouvernements. Ces organisations, particulièrement ramifiées en Allemagne et en Angleterre, sont de précieuses sources de renseignements et des instruments de recherche aussi actifs que dévoués.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'Aide Morale.

L'Aide Morale donnera des séances dimanche, le 11 avril, dans :

Le Ve arrondissement, amphithéâtre de l'Institut Océanographique.

Le Xe arrondissement, salle des fêtes de la mairie ;

Le XXe arrondissement, salle des fêtes de la mairie.

Union fraternelle des femmes.

Les lecteurs de *La Française* sont priés d'assister à la séance qui aura lieu au Musée Social, 5, rue Las Cases, le jeudi 15 avril 1915, à 3 h. très précises.

Ordre du jour : 1° Lecture du Procès-Verbal de la séance précédente, par Mme Parrhisia ;

2° Communications diverses par la Présidente, Mme Hammer ;

3° La femme française dans les régions envahies, sept mois de captivité. Récit vécu (pièces et documents à l'appui), présenté par la Secrétaire générale, Mme J. François-Raspail ;

4° La femme et la race (enfance et adolescence), par Mme Moll-Weiss, directrice de « l'Ecole des mères » ; Causerie suivie de discussion ;

5° Après l'Ecole primaire, communication de M. G. Belot, inspecteur général de l'instruction publique ;

6° A propos des War-Women, par Mme Arnaud, femme de lettres ;

7° La Vie féminine, communication de Mlle Michel Arnebault, rédactrice à la *Vie féminine*.

L'« Union Fraternelle des Femmes » donnera sa prochaine séance publique le troisième jeudi de mai, au Musée Social.

Ouvroir Universitaire des VIIe et XVe arrondissements.

Nous devons ajouter cet ouvroir à la liste déjà publiée. Il est alimenté par le « Sou des Lycées » Victor-Duruy, Buffon, cours Bachaut, et par des dons particuliers.

Dirigé par Mlle Allégret, 33, boulevard des Invalides, au lycée Duruy.

Emploie une trentaine de femmes travaillant chez elles ;

Confectionne des objets militaires et sous-vêtements commandés par l'Intendance ou les hôpitaux ;

Donne aux ouvrières un salaire supérieur à celui qu'il reçoit des Administrations ;

Fabrique linge de corps et de maison pour les particuliers. Expose deux fois par semaine, mercredi et samedi, 5 heures, les objets à vendre.

Très généreux pour les œuvres de guerre.

Les ouvrières ne reçoivent pas seulement un salaire rémunérateur, mais une aide morale qui leur est infiniment précieuse.

L'Œuvre des Filleuls sur le front.

Cette Œuvre des Filleuls sur le front, malgré la similitude qu'elle présente avec celle de M. Téry, est un peu plus spéciale, c'est-à-dire qu'elle s'adresse exclusivement aux soldats dont la famille est restée dans les pays envahis.

Les personnes qui veulent, tous les 15 jours environ, écrire à l'un d'eux une petite lettre réconfortante et affectueuse, qui donnerait à l'abandonné l'illusion qu'il n'est pas absolument seul sur la terre, en y joignant quelques petites gâteries : chocolat, cigarettes, — ont été priées par la presse de s'inscrire à la salle des dépêches du *Petit Marseillais*, où la gérante se tient à leur disposition pour les mettre en rapport direct avec le filleul qu'elles auront choisi.

Cette œuvre éminemment humanitaire et patriotique s'adresse particulièrement aux personnes généreuses qui n'ont à se préoccuper directement d'aucun parent sur le front.

Toutes les présidentes ou déléguées de l'U. F. S. F. de province qui voudraient bien fonder, comme nous, dans leur département respectif, l'Œuvre des Filleuls sur le front, laquelle fonctionne admirablement déjà à Toulon, — me trouveront à leur disposition pour tous les renseignements qu'elles désireraient me demander à cet égard. — Blanche Dalbe, *présidente de l'U. F. S. F. de Toulon (Var)*, boulevard Sainte-Catherine, Clos Réséda.

Association pour l'Aide Fraternelle aux Réfugiés et Evacués Alsaciens-Lorrains.

Deux des services de cette œuvre, la Commission du vestiaire et la Commission de placement, ont établi leurs permanences au n° 7 de la rue Tronchet.

S'y adresser pour tous les renseignements les concernant.

Téléphone du secrétariat, 18, rue des Batignolles : Marcadet 17-39.

Téléphone du 7 rue Tronchet : Central 28-46.

A LOUER

à Chaumes-en-Brie (S.-et-M.), à 1 heure de Paris.

1° Rez-de-chaussée meublé (3 pièces, 1 grand cabinet, cuis., w.-c., cave, bûcher, buanderie, petit jardin, électricité), 300 francs la saison ou l'an ;

2° 1 chambre et 1 cuisine meublées au rez-de-chaussée, avec 1 grenier, 45 francs par trimestre ;

3° Logement non meublé au rez-de-chaussée, 2 chambres, 1 cabinet, grenier, 180 francs la saison ou l'an.

S'adresser : à Paris, à Mme Genlis, propriétaire, 28, rue Vauquelin (Ve), ou à Chaumes-en-Brie (S.-et-M.), à M. Langlois, menuisier, rue de Paris.

Jeune fille, 26 ans, bonnes références, au courant des questions littérature moderne, pouvant donner leçons français ou s'occuper d'enfants, demande place au pair dans famille espagnole, de préférence à Madrid.

S'adresser au bureau du journal.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison BIGNON-PARIANI. — Fondée en 1882

5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine

Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres. Riz, Semoules, Tapiocas, etc.

Comestibles étrangers

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées

Bière Spéciale pour Nourrices

Bière de Table

Bière Fine pour Soirées

6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.

Cafés — Thés — Maté.

Variétés de Hors-d'Œuvres.

Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

JOFFRE Conseils. Appui aux familles. Avances sur successions et titres. Facilité Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager de négociés toutes Valeurs reçues en nos (argent de suite). J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS, boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 43-34. (8e ann.)

La gérante : Jane Misme.

PARIS. — IMP. CH. SCHIFFLER, 257, RUE SAINT-HONORÉ (ANCIEN TOURNON, 31 bis).

Ne consommez que du Café Corcellet

un peu plus cher... combien meilleur !!

18, Avenue de l'Opéra

EXPÉDITIONS PROVINCE ÉTRANGER

LA

Lutte contre le Chômage

Conférence de Mlle BOURAT

INSPECTRICE DU TRAVAIL

AU COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

(*Suite*)

Quelques ouvroirs parisiens ont eu cette même idée ingénieuse, mais il est intéressant de constater qu'en Angleterre elle fut érigée en système.

A fin octobre il y avait à peu près 24 centres ainsi organisés et occupant environ 2.000 femmes. Le salaire reçu était basé sur le prix de 0,30 l'heure.

J'ignore quel a été leur progrès ; je crois comprendre d'après les rapports que j'ai lus que le Prince of Wales Fund, qui correspond à notre Comité de Secours national, n'est pas moins persuadé que ce dernier, que la question du chômage des femmes est une des plus graves, non seulement à l'heure actuelle, mais aussi dans l'avenir.

En France, le Comité du Secours national a écarté délibérément les filles du bénéfice de l'assistance accordée aux œuvres d'apprentissage.

En Angleterre, ce n'est pas sans tristesse que le Prince of Wales Fund leur accorde des subsides...

Une autre forme de l'activité du Comité central concerne exclusivement le futur. Il est en quête d'informations relatives aux métiers nouveaux qui pourraient s'ouvrir à la main-d'œuvre féminine.

C'est une tâche délicate dans laquelle aucun concours n'a été négligé.

Les faits ont été soigneusement observés, les industriels ont été consultés, l'avis d'experts recueilli et, lentement, le Comité oriente de nouvelles directions où engager les femmes qui ont besoin de gagner leur vie.

Voilà, Mesdames, en principe, l'œuvre bâtie par nos sœurs d'Outre-Manche, œuvre immense dont nous devrons suivre attentivement les progrès.

L'avenir du travail des femmes est aussi troublant que le présent.

Il nous faut prévoir que le chômage actuel ne cessera pas comme par enchantement le lendemain du jour où la guerre finira. La remise en branle du système économique sera lente parce qu'il sera à reconstruire.

Sans pouvoir préjuger de ce qui sera, on peut cependant supposer sans grand effort, que nous aurons devant nous un état de choses différent de celui que nous voyions avant qu'éclatât le conflit mondial où nous sommes entraînés. Sans nous préoccuper des facteurs inconnus qui surgiront à la faveur des traités de paix.

Organisation nouvelle du marché international.

Disparition de certaines demandes.

Création de besoins différents, etc...

Nous pouvons tenir pour certain le bouleversement du marché de la main d'œuvre. L'équilibre entre ses éléments sera définitivement rompu, et un des résultats possibles sera le chômage pour beaucoup, surtout pour les femmes, parce qu'elles seront en grande abondance.

Le nombre des femmes que la mort à la guerre du mari jettera dans la nécessité de travailler, s'ajoutant à celui des femmes vouées au célibat, partant obligées de se suffire seules à elles-mêmes, viendra encombrer les professions féminines existantes dont les cadres sont déjà pleins.

Il y aurait à ouvrir ici un chapitre bien intéressant sur le sort des salaires féminins, mais je sortirais du sujet à traiter.

Je me contenterai de vous assurer qu'un des résultats plus que probables sera qu'il y aura, après la guerre, un grand nombre de chômeuses, ou peut-être devrais-je me servir de l'expression que j'ai déjà employée :

De valides sans travail.

Votre tâche si belle, Mesdames, n'est pas achevée, et peut-être, comme le Central Comité anglais, devriez-vous songer au futur prochain, chercher déjà les moyens de prévenir une situation dont les probabilités sont grandes.

N'y aurait-il pas à rechercher des débouchés nouveaux pour la main-d'œuvre des femmes ?...

Il y aurait tout un plan à établir, à préparer, et peut-être bien qu'à défaut d'une commission féminine nommée par le Gouvernement, la section du travail du Conseil National des Femmes Françaises pourrait tenter d'en entreprendre la tâche.

Il ne faut pas trop compter sur les emplois sédentaires ; ils vont être envahis par tous les mutilés de la guerre : alors il faut chercher.

Une solution du problème me vient à l'esprit, et peut-être en vous la disant heurterai-je les sentiments respectables de cet auditoire.

Elle aurait pourtant l'avantage de satisfaire deux fins — le déblaiement d'un excédent de la main-d'œuvre féminine et la repopulation. Ce serait tout simplement l'établissement légal de la polygamie.

Confier à un homme le soin de pourvoir à plusieurs épouses.

Il faudrait que le salaire masculin s'y prêtât. Mais il s'élèverait quand un ouvrier dirait : « Voilà, j'ai trois femmes. Et enfants ! » le patron, au lieu de s'en indigner, serait touché jusqu'aux larmes et n'oserait plus offrir cent sous pour 10 ou 12 heures de travail.

Admettons que cela soit un paradoxe : restent à trouver des solutions qui soient mieux en conformité avec nos mœurs.

La solution du problème du chômage existe assurément, elle est liée à tout un programme vaste et touffu de réformes sociales et économiques.

Le chômage est, pour la majeure partie, dû à l'anarchie du régime industriel.

C'est le hasard qui guide l'enfant au début de sa vie d'ouvrier, c'est toujours le hasard qui le dirige quand, leste d'un métier, il cherche un employeur. On a commencé à réglementer les conditions du travail, c'est dans cette voie qu'il faut continuer.

C'est par l'organisation et le contrôle de l'industrie qu'on enrayera les causes du chômage.

Le marché de la main d'œuvre est encombré ; il faut en écarter tous les éléments imparfaits :

Les fillettes trop jeunes,

Les femmes trop âgées,

Le poids mort des ouvrières non qualifiées.

Comment, direz-vous ? Mais pourquoi ne pas laisser les premières à l'école 2 ou 3 ans de plus, les autres au foyer ?

Quant aux dernières, c'est leur suppression que l'on désire.

Je ne songe pas à suggérer une exécution capitale de celles qui existent, mais peut-être pourrait-on tenter d'éviter que leur nombre se perpétue.

Il apparaît bien que des mesures prises relativement à l'apprentissage des salaires, obligatoire s'il le faut, seraient de nature à diminuer la quantité de femmes qui n'ont pas de métier, qui cependant doivent travailler et qui, parce qu'habiles et non qualifiées constituent le plus gros du corps des chômeuses.

Je voudrais à ce propos, si j'en avais le temps, développer la tâche intelligente d'un organisme qui est de guider l'enfant au sortir de l'école sur le choix du métier qui lui convient le mieux.

Il s'inquiète auprès des maîtres qui l'ont instruit, de ses aptitudes, de la qualité de son intelligence, il sait quels sont les moyens des parents, s'ils peuvent ou non supporter les frais d'un long apprentissage, etc.

Cet organisme est le Juvénile Labour Exchange.

C'est un organisme de ce genre qui serait à créer.

A créer aussi l'organe de placement qui aiderait et suivrait le travailleur homme ou femme à travers sa vie d'atelier.

Mesdames et Messieurs, c'est tout un plan à travailler que je laisse à vos méditations.

C'est d'ailleurs une œuvre de longue haleine.

Elle ne pourra s'accomplir qu'au cours d'une ère de paix véritable dont la victoire que tous nous attendons avec confiance, sera l'aube radieuse.

Marg. Bourat.

NOUS AVONS REÇU

Nous avons reçu de Mme Léopold Kahn pour la propagande au numéro et le budget de *La Française* . . . . . 76 fr.

De Mme X. pour son abonnement et le budget . . . . . 20 fr.